



Caution bancaire est elle exigible 10 ans apres

Par **PELLETANE**, le **15/02/2012** à **19:04**

Bonjour,
après un jugement du tribunal de grande instance, ayant prononcé la liquidation judiciaire, en mai 2002, la banque me poursuit aujourd'hui, comme cautionnaire sur un prêt fait en 93
je voudrais savoir si elle a le droit d'agir de la sorte 10 ans après, sans aucune nouvelle, seulement un courrier d'un organisme de recouvrement RECOCASH menaçant de saisie

Par **pat76**, le **15/02/2012** à **19:16**

Bonjour

Vous avez reçu une lettre simple de RECOCASH je présume.

Si c'est le cas, vous n'en tenez pas compte.

Si il y a eu liquidation judiciaire et que la banque n'avait pas déposé sa créance auprès du liquidateur judiciaire dans les 2 mois maximum après la parution de l'annonce de la mise en liquidation judiciaire, au BODACC; la banque n'est plus en droit de réclamer.